



## COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE

### LISTE DES DELIBERATIONS – SEANCE du 25 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 19/10/2022 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

**Conseillers absents excusés** : Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Henri RETAILLEAU.

**Secrétaire de séance** : Geoffrey PUAUD

---

#### **22-59-01 MARCHE DE FOURNITURES DE BUREAU – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- Adhère au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- Désigne la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- Décide que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein,
- Élit pour la représenter au sein de la « Commission MAPA » du groupement de commandes :
  - o Membre Titulaire : Patrice BERTRAND
  - o Membre suppléant : Laydie PASQUIER

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée

#### **22-60-02 CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles
- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

#### **22-61-03 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les virements de crédits.

Le Maire  
Patrice BERTRAND